



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et
de la Protection des Populations
Service Mission Santé au Travail

**ARRETE N° DDETSPP-PIPPV-CMD 23-04/01 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL MEDICAL –
FORMATION PLENIERE- DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS ET NON AFFILIÉS AU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral N° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/06 du 15 septembre 2022 portant désignation des médecins membres du conseil médical départemental de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0051 du 23 novembre 2022, portant modification de l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0032 du 26 juillet 2022 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DD28-PPSMS-MA-0008-du 28 mars 2023, portant modification de l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0051 du 23 novembre 2022 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir n°2022-D-26 du 20 mai 2022, relative à la désignation des représentants de l'administration au sein du Conseil Médical – formation plénière pour les collectivités affiliées ;

Vu les délibérations et arrêtés pris au cours du premier semestre 2022 par les collectivités territoriales non affiliées au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, concernant la désignation des représentants de l'administration au Conseil Médical – formation plénière des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les arrêtés pris par La ville de Dreux, le CCAS de Dreux et la Caisse des Ecoles de Dreux, concernant la désignation des représentants de l'administration au Conseil Médical – formation plénière des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la proclamation des résultats du bureau de recensement des votes suite au scrutin du 08 décembre 2022 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant les propositions des organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges aux commissions administratives paritaires des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M.Vincent LEPREVOST, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°53-2022 du 30 décembre 2022 portant délégation de signature au profit de M.Vincent LEPREVOST, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté N°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/07 du 22/09/2022 modifiant l'arrêté N°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/04 du 23/06/2022 portant composition du Conseil Médical – formation plénière- des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, est abrogé.

ARTICLE 2 : La composition du Conseil Médical en formation plénière, compétent pour statuer sur les dossiers des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

Liste des membres du Conseil médical – formation plénière- des agents de la F.P.T.

Chartres + CCAS + Chartres Métropole + CIAS		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
DORANGE Karine	Ville de Chartres	FROMONT Elisabeth – AUDAT Patrick
DUTARTRE Dominique (Mme)		CONTREPOIS Alain – MOKHTAR Martine
MOKHTAR Martine	CCAS de Chartres	FROMONT Elisabeth – CRESSAN Geneviève
BOURSEGUIN Claude (M.)		MILON Janine – ROLO José
SOULET Dominique (M.)	Chartres Métropole	CHEDEVILLE Maria – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth
SOULET Dominique (M.)	CIAS de Chartres Métropole	MORIZEAU Jean-François – DARDABA Soumaya
DAVID Marie-Pierre		ROUAULT Etienne – FROMONT Elisabeth

Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Cat. A – HEROUIN Stéphane	RIGUET Pauline – PINHEDE Anaïs
Cat. A – DUMAS Sylvie	HUBERT Laurène – WALTER Pierre
Cat. B – JAOUEN Loïc	MEDANE Samia – QUEMENEUR Annaïg
Cat. B – VALLEE Fabienne	ROUVRAY Anne-Marie – JONEAU Chantal
Cat. C – FORTIN Fabien	MOISSON Adeline – COAT Mélissandre
Cat. C – DURAND Gilbert	OLIVIER Pascal – GONZALVEZ Jimmy

Dreux + CCAS + Caisse des Ecoles

Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants	
BARBE Hélène	Ville de Dreux	GUERIN Lydie
POISSON Huguette		VERDIER Valérie
CHAKKAR Mounir	CCAS de Dreux	WILLEMIN Sophie
PICARD Christine		VABRE Caroline
LEROUX Sébastien	Caisse des Ecoles de Dreux	KISA Yucel
GUENZI Alain		JAGUIN François

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants	
Cat A – ALEXIS Julie	DUBUC Céline	
Cat A – MORGADO Julie	AVELANGE Emilie	
Cat B – ALVES Céline	HACHKAR Omar	
Cat B – DUVAL Audrey	ROULAND Judith	
Cat C – MALKI François	BUHOT Camille	MUSY Emmanuelle
Cat C – LACROIX Philippe	LE GUYADER Aurélia	RAMDANI Abdellah

Conseil Départemental d'Eure et Loir

Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants
BAUDET Alice	LEMARE Jacques
BOUTET-GELINEAU Emmanuelle	LEMOINE Stéphane

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants	
Cat A – COLOMBEL-LE-GOVIC Marie-Ange	DUPESEY Evelyne	VAUBAILLON Nathalie
Cat A – LE MOULLEC Valérie	COUSIN Caroline	COUDRAY Véronique
Cat B – CHARLES Dominique (Mme)	TOUTAIN Karine	LE BLIGUET Marie-Jeanne
Cat B – BENICHOU Anne	TACHEAU Nathalie	FERRAGE Olivier
Cat C – DULOIR Jocelyne	LEDORE Denis	CLAVERAS Florian
Cat C – FAUCONNIER Fabrice	AIME Christelle	ENIONA Michel

Conseil Régional du Centre		
Représentants des collectivités et établissements		
Titulaires	Suppléants	
BONTHOUX Michèle	HUWART Harold	
BOENS Sylviane	BRIDET Jean-François	
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – INGE Carole	BAIJOT Yves	LAURET Catherine
Cat A – VENTURO Cécilia	TREIL-EGUIENTA Estelle	GONTHIER Nicolas
Cat B – ROMMEL Armande	BRETEAU Denis	GITTON Laurent
Cat B – LIRON Cécile	PERRIN Sandra	FILISSETTI Daniel
Cat C – JOUBERT Christophe	DELMOTTE Carine	SALVADOR Bruno
Cat C – FHIHAM Jamal	LENOIR Régis	KECHOURI Dominique

SDIS 28 - SPP et PATS		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
GUERRINI Marc	PECQUENARD Francis	LEFEBVRE Evelyne
GERARD Eric	LEMOINE Stéphane	MARIE Jean-Noël
Représentants du personnel PATS		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – LECLERC Maryse	FERRERAS Aurélien	
Cat B – BERGER-FRITSCH Valérie	SOUCHET Pierre	MIRAOUI Fatima
Cat C – CANITROT Virginie	SOMMET Isabelle	ARNOULT Corinne
Cat C – LEBE Xavier	GLOTIN Benoît	
Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – DAVY Pascal	TAUREAU Pascale	BREGÉON Flavien
Cat B – PAGES Thomas	HEURTEBISE Gérald	BOUTOILLE David
Cat C – GENTY Johann	LELONG Laurent	LEBLANC Christophe
Cat C – BERTHELOM Loïc	BOURIETTE Sylvain	BADAIRE Alexis

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
BRETON Christiane	DAVID Marie Pierre	VAN DER STICHELE Max
BOUILLARD Martine	GAULLIER Jacky	GALIOTTO Philippe
Représentants du personnel		
Titulaires	Suppléants	
Cat A – TYSSIER Marie-Céline	BAREAU Gilles	FROGER Henri
Cat A – THOUVENOT Alexandre	GALLET Aline	CHAUDOT Florent
Cat B – SAUVEGRAIN Corinne	TONNELIER Valérie	MARGELY Christelle
Cat B – SCALVON Catherine	DA SILVA Céline	BACA Sandrine
Cat C – GONZALVEZ Lucien	SEGAIN Ludovic	ABBE Isabelle
Cat C – ROUILLARD Philippe	RICAUD Stéphanie	GOUHIER Emilie

ARTICLE 3 : Le mandat des représentants des collectivités se termine au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 04 août 2004. Toutefois, en cas de besoin, le mandat des membres du Conseil Médical – formation plénière des agents de la fonction publique territoriale peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

Fait à Chartres, le

17 AVR. 2023

Pour Le Préfet
Par délégation

